

Messieurs
Sébastien Beuchat et Marc Andlauer
Département du territoire et de
l'environnement
Direction générale de l'environnement
Rue du Valentin 10
1014 Lausanne

Lausanne, le 20 novembre 2015

Consultation du nouveau Plan sectoriel des décharges contrôlées

Messieurs,

Nous avons bien reçu votre courrier du 30 septembre 2015, relatif au dossier mentionné sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

Ce nouveau Plan sectoriel des décharges contrôlées (PSDC) s'inscrit dans le cadre de la révision des plans directeurs et de leurs plans sectoriels, requise par la loi fédérale sur l'aménagement du territoire à un intervalle de dix ans, ainsi que dans la teneur de la nouvelle Ordonnance fédérale sur le traitement des déchets, imposant aux cantons d'élaborer une planification spécifique aux décharges contrôlées. Le PSDC est donc une refonte de la planification des décharges contrôlées dans le canton de Vaud.

La CVCI souhaite formuler les remarques suivantes concernant le contexte général et la démarche.

Tout d'abord, la CVCI souhaite saluer le travail qui a été fait en termes d'inventaire des sites potentiels du canton et de leur qualification dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement.

La CVCI apprécie le fait qu'il s'agisse d'un inventaire de sites potentiels au niveau du territoire cantonal. En effet, seuls quelques sites seront exploités, en fonction de la demande et des priorités régionales. Le PSDC doit rester un instrument de planification et être destiné à garantir un nombre suffisant de sites pour répondre aux besoins cantonaux.

La CVCI relève également le principe de démarche participative et la volonté de prendre en compte les recommandations des acteurs directement concernés par les projets. Dans ce contexte, la CVCI souhaite mettre l'accent sur l'importance de consulter également les entreprises concernées par ces différents déchets spéciaux, et non pas uniquement les personnes, les communes et les associations.

En ce qui concerne les sites eux-mêmes, la CVCI relève la particularité de cette consultation qui détaille les sites inventoriés dans chaque commune. En tant qu'association active au niveau cantonal, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur chaque territoire communal. Une analyse tenant en compte des particularités de chaque site est donc nécessaire et doit être effectuée par les communes et les acteurs locaux concernés.

Nous sommes toutefois heureux de constater que l'inventaire tient compte de l'ensemble du canton et permet de confirmer aux populations concernées que les nuisances ne sont pas concentrées à un seul endroit, ce qui devrait faciliter leur acceptabilité politique.

En conclusion, la CVCI n'a pas de remarque particulière à apporter concernant le nouveau Plan sectoriel des décharges contrôlées, en dehors des commentaires précités.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et vous adressons, Messieurs, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE



Guy-Philippe Bolay
Directeur-adjoint



Elodie Gysler
Chef de projet